

## Le mot du Président



Bonjour à toutes et tous

Comme vous le verrez au cours de ces pages, le « tout va bien » affiché et répété par notre Maire et son équipe n'est qu'une façade.

L'exercice de la démocratie devient de plus en plus délicat au sein de notre commune, l'arrivée pourtant promise du très attendu haut débit est repoussé aux calendes vindiniennes c'est à dire on ne sait quand et pour couronner le tout, l'investissement de nos élus majoritaires bat fortement de l'aile au moins pour certains d'entre eux. Un essoufflement inquiétant puisque les prochaines élections ne doivent intervenir que dans quatre ans.

Mais à part ça, madame la marquise, comme dit la chanson, tout va très bien, tout va très bien...

### HOMMAGE :

Le 21 mai dernier, notre ami Raymond TROCHU disparaissait brutalement dans sa 71ème année. Homme de conviction, Raymond a été un adhérent de la première heure. Il s'impliquait fortement et savait, souvent avec humour, apporter un éclairage avisé sur la vie communale. Nous présentons à son épouse Chantal et à ses enfants nos condoléances attristées.

## De la démocratie locale...

...à plus de démocratie du tout.

Nous vous avons déjà alerté sur le point de vue de monsieur le Maire sur l'exercice de la démocratie sur le territoire communal. Nous vous avons aussi, de manière plus ancienne, interpellé sur le fait que notre édile avait une nette propension à prendre la grosse tête et que Veigné devenait peu à peu l'EGOLAND le concernant.

Evidemment, de son point de vue, nous sommes des affabulateurs doublés de menteurs (oui, c'est à peu près la même chose mais nous avons précisé « de son point de vue »).

Eh bien, mesdames et messieurs, nous vous invitons, si vous ne l'avez pas reçu dans votre boîte aux lettres, à aller derechef sur le site communal et à télécharger le dernier numéro des Echos de la mairie qui nous a délivré le message de notre Maire en matière de Démocratie.

C'est ce que l'on appelle une perle, un bijou, un sommet dans le monde de l'ineptie : Jugez vous-mêmes.

En réponse au mot de l'opposition et sans doute sous le coup de la colère « divine » que nous évoquions dans un article précédent, monsieur le Maire écrit page 19 de son journal :

**« Critiquer la majorité municipale depuis 2008, c'est ne pas assumer et contester le choix démocratique des Vindiniens et donc leur faire injure ! »**

Non mesdames et messieurs les Vindiniens, vous ne rêvez pas. A Veigné, c'est désormais clair, on ne peut pas critiquer la gestion communale ou quoi que ce soit émanant de l'équipe du maire sous peine d'injurier les habitants de la commune.

Donc, résumons ! Si nous avons bien compris, à l'évidence, quand ce Maire critiquait de 2008 à 2014 tout ce que pouvait mettre en œuvre le conseil Général de l'époque, il insultait de facto tous les habitants d'Indre et Loire. Et lorsqu'il critique ouvertement et publiquement les actes du gouvernement de la France et ceux du Président de la République, peut-on dire qu'il injurie en même temps tout le peuple Français ?

S'il vous plaît, monsieur le Maire, revenons à un peu de sérieux !

Nous en sommes tristes pour vous et cela nous ramène à un conseil que prodiguait feu Coluche aux politiques et journalistes de son époque :

**« He bien moi je dis que quand on n'a que ce genre de choses à dire, je crois bien qu'on peut fermer sa g..... »**

Merci Coluche... mais comme pour les Restos, là encore le conseil n'a été que rarement suivi.

Plus sérieusement, il faut veiller à ce que ce genre de formules apparemment creuses ne fassent pas école.

Monsieur le maire, la tentation populiste et vous le savez bien n'a jamais amené quoi que ce soit de bon dans une démocratie, fut elle locale.

## Un manque évident d'implication

Lors du conseil municipal du 25 mars 2016, des échanges entre majorité et opposition ont eu lieu sur le fonctionnement des commissions et notamment celle consacrée aux associations culturelles et sportives. Ces débats n'ont malheureusement pas fait l'objet d'une retranscription dans la presse locale.

Toujours est-il que la minorité municipale a exprimé son mécontentement vis-à-vis du temps (2 jours au lieu des 15 habituellement) laissé aux membres de la commission pour étudier sérieusement les dossiers de demandes de subvention élaborés par les associations. Elle a aussi fortement dénoncé le manque d'investissement des élus de la majorité municipale puisque ni le maire ni plus de 50 % des élus de la majorité n'ont participé à cette réunion préalable de travail. La réponse de la déléguée aux affaires sportives précisant, **« ce n'est pas grave, il n'y a pas beaucoup de dossiers et de plus il y a peu de changement donc, on peut le faire en commission »** n'explique et ne justifie cette désaffection en aucun cas.

En conséquence personne n'a étudié les dossiers en dehors de la réunion de la commission, ce qui, sur le fond, est inacceptable et méprisant vis-à-vis des bénévoles des associations qui prennent eux sur leur temps pour préparer ces dossiers.

Les élus doivent pouvoir justifier auprès des intéressés le montant de telle ou telle subvention : Cela fait partie de leur rôle et de leur responsabilité. C'est la raison pour laquelle nous avons fait remarquer à monsieur le maire de Veigné que c'est de lui que devait venir

l'exemple en consacrant le temps nécessaire aux dossiers de la commune mais peut-être a-t-il trop de mandats pour effectuer un travail suffisant et de qualité dans tous les domaines pour lesquels il est pourtant rémunéré.

Au final, l'attribution des subventions aux associations culturelles et sportives n'a pas été votée lors de ce conseil municipal du 25 mars 2016 mais a été repoussée par notre Maire au conseil municipal d'avril 2016 pour que le temps nécessaire à l'étude des dossiers soit pris.

Cela peut sembler anecdotique mais un constat s'impose toutefois :

Deux ans seulement nous séparent des dernières élections municipales et déjà nous constatons une baisse sensible dans la motivation de plusieurs élus constituant l'équipe en place. Quatre ans restent donc à accomplir pour boucler ce mandat et on peut raisonnablement se demander le niveau d'implication de ces élus d'ici là.

Se présenter sur une liste implique des responsabilités et la participation soutenue aux réunions, qu'elles soient de commissions ou de conseil municipal en fait partie.

Pour notre part, notre présence a toujours été constante et rarement plus d'un élu de l'opposition n'a été absent en même temps. Malgré le mépris parfois affiché à leur égard lors des conseils municipaux, les élus de l'opposition municipale ont su montrer leur différence et leur pugnacité dans l'adversité.

Les représentants de l'opposition seront toujours là pour défendre ces principes et ces valeurs de respect et de dialogue et resteront au service des Vindiniens.

## Des nouvelles fraîches du très haut débit à VEIGNE

Tout vient à point à qui sait attendre ! l'adage est bien connu et souvent vérifié.

Une fois de plus, c'est le cas. Mais hélas pas vraiment pour vous qui attendez avec patience (ou impatience) l'arrivée de la fibre sur notre belle commune de Veigné où sévit pour certains le «moyen âge numérique»

Nous vous livrons ci-dessous la réponse de Touraine Cher Numérique datant du 03 juin 2016 à une question qui leur avait été posée en Janvier dernier :

«Bonjour monsieur,

Vous nous avez interrogé par mail en date du 26 Janvier 2016 quant au déploiement de la fibre optique sur la commune de Veigné.

A ce jour, et compte tenu des discussions en cours, il ne nous est malheureusement pas possible de vous préciser une date de mise en service du réseau de fibre optique à l'abonné.

Par ailleurs, le marché public pour l'exploitation du réseau n'étant pas encore attribué par les élus de Touraine Cher Numérique, nous n'avons pas connaissance des futurs fournisseurs d'accès internet (F.A.I)

A la rentrée de septembre, nous devrions être en mesure de vous donner plus de précisions.»

Donc, c'est limpide : l'organisme chargé de la mise en place du haut débit sur la commune ne sait pas quand ni avec qui cela interviendra.

On nous avait pourtant écrit dans un récent bulletin municipal que les travaux devaient démarrer début 2016. Vous pouvez interroger l'adjoint en charge : Il paraît qu'il adore ça !

### Vous souhaitez nous rejoindre ?

Faites-nous parvenir un chèque de 15 Euros libellé à l'ordre de Veigné pour tous.

N'oubliez pas de nous indiquer votre adresse mail. Envoyez le tout à :

Veigné pour tous - 7 rue du Bellay -37250 Veigné



Mail : veignepourtous@gmail.com

Site : veignepourtous.jimdo.fr